

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Roland BLUM - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 008-1209/15/BC

■ Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Approbation d'une convention de partenariat avec l'association Transport Mobilité Solidarité sur le secteur Ouest de la Communauté urbaine

DEESV 15/13729/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à travers la mise en œuvre de son Plan Climat-Energie Territorial (PCET). Plusieurs actions répondent aux enjeux de réduction des émissions du PCET et d'optimisation des déplacements du projet de Plan de déplacements urbains (PDU). Elles visent la mutualisation de moyens entre les acteurs partenaires de la vie sociale et économique du territoire au travers des plateformes ou centrales de mobilité, du développement des modes de déplacements alternatifs et de la promotion des modes actifs (marche à pied et vélo).

Dans le cadre de l'action 24-3 de son PCET "soutenir au développement de projets locaux et innovants de mobilité alternative", MPM souhaite soutenir les actions des Centrales de Mobilité, dont celle animée par l'association Transport Mobilité Solidarité (TMS).

Il est constaté que la mobilité quotidienne est une préoccupation majeure au niveau de l'accès et du maintien dans l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés précaires ainsi qu'au niveau du développement économique du territoire.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

Cette question qui prend sur notre territoire, et en particulier dans les secteurs les plus enclavés, un caractère de plus en plus aigu, a justifié la mise en œuvre de synergies dans le cadre d'un travail partenarial. Sensibilisation des professionnels de l'emploi, émergence d'une culture commune, harmonisation des pratiques, déploiement de l'Entretien Approfondi en Mobilité pour les demandeurs d'emploi, location de véhicules, etc.

L'association TMS a été créée à l'initiative de collectivités, d'institutions et d'associations du Pays salonais pour développer l'accès aux transports et à la mobilité nécessaire à l'insertion sociale et professionnelle des publics jeunes et adultes, ainsi que pour promouvoir et initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité durable.

Depuis 2009, elle est chargée de la mise en œuvre de la plateforme de mobilité MPM – Ouest, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marignane. A ce titre, MPM est devenue adhérente de TMS depuis 2012 et l'association mène diverses actions en lien avec les objectifs du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole, notamment ceux du volet des déplacements et de la mobilité durable.

Afin d'aider les usagers de la Centrale de mobilité durable animée au sein de TMS, l'association propose de développer, à court et moyen termes, des solutions de mobilités durables, adaptées aux problématiques des acteurs économiques et des salariés ou futurs salariés, et de tous les habitants. Pour ce faire, elle mène un programme d'actions complémentaires autour de 3 axes, sur son secteur géographique d'intervention :

- Création d'un Kiosque Mobilité : étudier la préfiguration d'un lieu de ressource sur les mobilités, ouvert tous.
- Mise à disposition de véhicules propres : étudier la faisabilité de transformer et d'adapter le service existant de mise à disposition de véhicules pour les personnes « non mobiles », en intégrant une réflexion sur les véhicules propres et les modes actifs avec ou sans assistance électrique notamment.
- Continuité des missions de la Centrale de mobilité dans le cadre de la Politique de la Ville, avec l'intégration des réflexions sur les mobilités durables et alternatives en lien avec le PCET de MPM.

Le Conseil de Communauté a attribué une subvention de 10 000 euros pour soutenir l'association dans ses missions de conseil de mobilité auprès des publics en insertion par l'emploi, et plus généralement des habitants du territoire Ouest de MPM.

La convention de partenariat entre MPM et l'association Wimoov soumise à l'approbation du Bureau définit les modalités de ce partenariat.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine ;
- La loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;
- La loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;
- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de Marseille Provence Métropole ;

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015

- La délibération DTUP 001-356/13/CC du 28 juin 2013 portant approbation du Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole 2013-2023 ;
- La délibération FCT n° 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement du Plan Climat-Energie Territorial dans ses actions en faveur de la promotion et du développement des mobilités durables et alternatives, notamment ;
- Que le plan d'actions de TMS vise plusieurs objectifs à caractère économiques et innovants, environnementaux et sociaux en lien avec les enjeux portés par le PCET et le PDU de MPM ;
- L'enjeu global pour Marseille Provence Métropole de fédérer ses partenaires autour de leurs projets, dès lors qu'ils participent activement par des actions concrètes, à l'atteinte des objectifs de ses politiques de mobilité, déplacement et de sobriété énergétique ;
- La mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement adaptés aux besoins des territoires et des publics en difficultés ;
- L'intérêt de poursuivre les actions engagées dans le cadre de la centrale de mobilité du territoire MPM Ouest avec des actions spécifiques en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association TMS – Transport Mobilité Solidarité, déterminant les modalités d'attribution d'une subvention de 10 000 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention, ainsi que tout document dans le cadre de leur mise en œuvre.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Transport – Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015